



## HORAIRES

### LE MATIN (De 7h30 à 8h45) : du lundi au vendredi

Arrivée des enfants de 7h30 à 8h35

Pour un réveil en douceur des enfants, l'équipe d'animateurs propose différents espaces jeux (livres, jeux de société, activités manuelles...). C'est un moment privilégié de détente et de discussion avant la journée d'école.

A 8h35, les enfants partent pour l'école. Ceux de l'école élémentaire sont déposés dans la cour de récréation (un animateur reste avec eux jusqu'à l'ouverture des portes), et ceux de la maternelle sont accompagnés jusque dans leur classe et remis aux Atsem et enseignants.

Si vous amenez votre enfant à l'accueil du matin, n'oubliez pas d'informer les animateurs des informations éventuelles qu'ils devront transmettre à l'enseignant de votre enfant.

### LE SOIR (De 16h30 à 18h30) : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les enfants sont récupérés directement après la classe dans les écoles maternelles et élémentaires par les animateurs.

Le goûter, varié et équilibré sur la semaine, est pris dès l'arrivée à l'accueil périscolaire. Après celui-ci, des activités sont proposées pour les enfants qui le désirent (création, jeux, sport...). Différents espaces sont disponibles en utilisation libre pour les enfants qui souhaitent se détendre sans forcément participer à l'activité proposée (poupées, jeux de construction...).

Sur l'accueil périscolaire de Basse-Indre, les enfants peuvent profiter, s'ils le souhaitent, d'un accueil privilégié à la bibliothèque Municipale, accompagnés par l'un des animateurs.

### ARRIVEE APRES L'ETUDE SURVEILLEE

Les enfants qui sont inscrits aux études surveillées proposées par la mairie sont accompagnés à l'accueil périscolaire à 17h15. Il faut dans ce cas effectuer l'inscription en conséquence sur le portail famille .

### RETARD

Pour tout retard après 18h35, une pénalité de 5€ sera appliquée

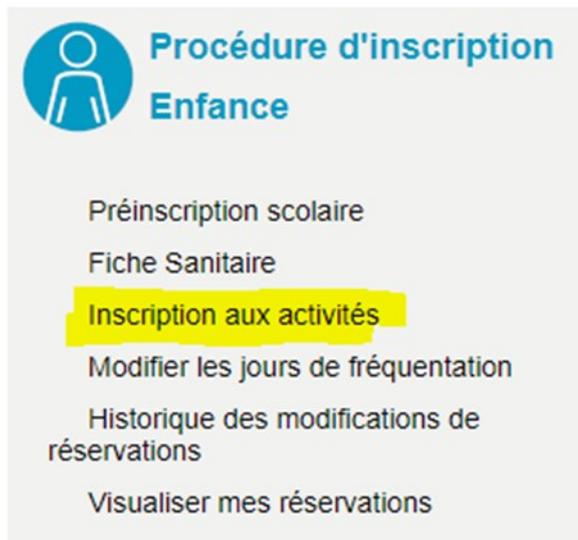
### Où se passe l'accueil?

Dans les locaux du centre de loisirs à Basse-Indre pour les enfants de l'école Jules Ferry, dans la grande salle de l'école maternelle à l'école de la Pierre Mara à Haute-Indre pour les maternels, et dans la salle Théo Pageot pour les élémentaires.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour les accueils périscolaires s'effectuent par vous-même sur le portail famille. Il est possible d'inscrire pour toute l'année scolaire, ou au fur et à mesure de l'année en fonction des places restant disponibles. **Vous pouvez ajouter des accueils jusqu'à la veille du jour demandé selon les places restantes.**

### Comment inscrire sur le portail famille?



### Ajouter les activités dont vous aurez besoin

#### Pour le matin:

Acc matin BI si votre enfant va à l'école de Basse-Indre ou Acc matin HI si votre enfant va à Haute-Indre.

#### Pour le soir si votre enfant est scolarisé à Basse-Indre :

- Acc soir BI 16h30 si votre enfant vient à l'accueil dès la fin de l'école

**OU**

- Acc soir Bi 17h15 si votre enfant ne vient à l'accueil qu'après l'étude surveillée organisée par la mairie.

#### Pour le soir si votre enfant est scolarisé à Haute-Indre :

- Acc soir HI 16h30 si votre enfant vient à l'accueil dès la fin de l'école

**OU**

- Acc soir Hi 17h15 si votre enfant ne vient à l'accueil qu'après l'étude surveillée organisée par la mairie.

### **ATTENTION!**

**Votre enfant ne doit pas être inscrit sur le créneau de 16h30 et sur le créneau de 17h15, vous devez en choisir seulement un des deux. Si votre enfant vient dès 16h30, il reste bien entendu à l'accueil jusqu'à 18h30 si besoin.**

**Si vous inscrivez votre enfant sur le créneau de 17h15, vous devez également l'inscrire à l'activité « Etude surveillée » sur le portail famille**

**Seuls les enfants du CE1 au CM2 peuvent être inscrits à l'étude surveillée.**

Une fois l'inscription aux différentes activités ajoutée, vous pouvez cocher les dates dont vous avez besoin.



## Procédure d'inscription Enfance

Préinscription scolaire

Fiche Sanitaire

S'inscrire à une nouvelle activité

**Effectuer et modifier mes réservations**

Historique des modifications de réservations

Visualiser mes réservations

Activité	Action	Lieu	Tarif	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
 ACCUEIL MATIN BASSE INDRE	<b>Modifier</b>	ELEMENTAIRE	0,00 €	×	×	×	×	×	×	×
Prestations de l'activité ACCUEIL MATIN BASSE INDRE			Tarif	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
ACCUEIL MATIN BASSE INDRE			0,00 €	×	×	×	×	×	×	×
PRESENCE 7H-8H ACCUEIL MATIN BI			1,09 €	×	×	×	×	×	×	×

Semaine 08, du 21/02/2022 au 27/02/2022

**ACCUEIL MATIN BASSE INDRE**

0,00 €

Action semaine 08

Lu  
21

Ma  
22

Me  
23

Je  
24

Ve  
25






Semaine 09, du 28/02/2022 au 06/03/2022

ACCUEIL MATIN BASSE INDRE

0,00 €

Action semaine 09

Lu  
28

Ma  
1

Me  
2

Je  
3

Ve  
4






Semaine 10, du 07/03/2022 au 13/03/2022

ACCUEIL MATIN BASSE INDRE

0,00 €

Action semaine 10

Lu  
7

Ma  
8

Me  
9

Je  
10

Ve  
11






**Vous pouvez également réserver pour une plus longue période en une seule fois:**

Action sur la période pour :

ACCUEIL MATIN BASSE INDRE

**Dans tous les cas, ne pas oublier d'enregistrer:**



**Modifier le mois**

**Pour passer d'une période à l'autre:**

**DU 30/08/2021  
AU 03/04/2022**



**Période suivante**

### **Il n'y a pas de liste d'attente pour les accueils périscolaires:**

Si la date sur laquelle vous souhaitez inscrire est complète, vous devez vous reconnecter ultérieurement afin de voir si des places se sont libérées

### **ANNULATIONS**

***Vous avez la possibilité d'effectuer vos annulations vous-même sur votre espace famille, jusqu'au jeudi de la semaine précédente à minuit.***

Si vous respectez ce délai, vos annulations ne seront pas facturées.

Passé ce délai, vous devez nous prévenir de l'absence de votre enfant par mail (inscriptionsalsh@acleea.fr)

Si votre enfant est malade, cette absence ne sera pas facturée (nous fournir dans ce cas sous 8 jours un certificat médical, par mail ou en le déposant au secrétariat).

Les autres absences hors délai seront facturées

### **ATTENTION!**

**Si votre enfant n'est pas présent à l'école, vous devez impérativement nous prévenir. Les écoles ne se chargent pas de nous prévenir des différentes absences**

### **FACTURATION**

**Les accueils périscolaires sont facturés à la 1/2 heure En conséquence, sur les factures, dans la case « Qté », il est indiqué un nombre de 1/2 heures**

(Par exemple, pour la présence de votre enfant sur une date d'accueil soir, vous pouvez avoir jusqu'à 4 « Qté »)

● **Tarif 2022:** Ils sont calculés au taux d'effort : 1/2 heure d'accueil 0.092%\*quotient caf=tarif, Hors commune facturés avec une majoration de 50% du tarif

Tarif goûter pour les enfants qui arrivent à 16h30: 0.85€

- Le taux d'effort et le quotient CAF seront réactualisés au 01/01/N
- La CAF apporte une aide financière aux familles. Cette aide est directement déduite du tarif qui vous est appliqué.

NB : Les accueils périscolaires donnent droit à un crédit d'impôt jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

### **REGLEMENT**

Modes de règlement acceptés :

Prélèvement automatique le 30 du mois (ex : Mercredis Septembre, le 30 Octobre), chèque bancaire, espèces, chèques vacances (règlement de la facture sous un mois).

Pour le prélèvement automatique:

renseigner le RIB sur le portail famille « Mes finances », « prélèvement automatique », et envoyer un mail à inscriptionsalsh@acleea.fr pour nous en informer. Un mandat de prélèvement vous sera envoyé, que vous devrez nous retourner accompagné d'un RIB.